FO Energie

25 NOVEMBRE 2026
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Le 25 novembre rappelle l'urgence de combattre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. Malgré les mobilisations et la libération de la parole, les violences restent une réalité alarmante.

Pour FO, la lutte contre les violences faites aux femmes doit être une priorité nationale, sans attendre !

Cette année, FO Énergie va plus loin et a édité un dépliant pour aller à l'essentiel sur ce sujet :





Des chiffres alarmants : l'urgence d'agir

En France, les chiffres officiels témoignent de l'ampleur des violences faites aux femmes :

- **284 681 victimes de violences conjugales** ont été enregistrées en 2024 par la police et la gendarmerie. **84 % sont des femmes.** Selon le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, seule **une victime sur six porte plainte** ;
- **111 femmes ont été victimes de morts violentes au sein du couple en 2025. 445 tentatives d'homicide au sein du couple** ont également été recensées. En moyenne, **un décès est enregistré tous les trois jours** ;
- **132 300 victimes de violences sexuelles** ont été enregistrées par les forces de sécurité en 2025, soit **une hausse de 8 % en un an. 85 % des victimes sont des femmes et 58 % sont mineures**.

Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité : peur des représailles, emprise ou crainte de ne pas être entendues empêchent encore trop de victimes de parler.

Les violences ne sont ni une fatalité ni une affaire privée. Elles doivent être combattues partout : au domicile, dans l'espace public, dans le monde numérique et au travail.

Dans les IEG, des engagements existent déjà : il faut les faire vivre et aller plus loin !

L'accord de branche du 11 juillet 2024 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2024-2028) affirme une ambition claire : **une tolérance zéro face aux violences sexistes et sexuelles au travail**.

Il prévoit de renforcer la prévention et l'accompagnement des victimes. Dans cette dynamique, la branche des IEG s'est également engagée à travers la charte contre les violences conjugales « One In Three Women », signée le 13 mars 2025, et a mis en place en 2026 le guide repère « Violences conjugales et intrafamiliales ».

Ce guide vise à mieux faire connaître les conséquences de ces violences sur la vie professionnelle et à aider les entreprises et les acteurs concernés à repérer les situations, orienter les victimes et les accompagner.

Pour FO Énergie, les engagements de branche doivent maintenant se traduire concrètement sur le terrain ! Le guide repère doit être diffusé et utilisé dans toutes les entreprises des IEG, les acteurs concernés doivent être formés et les victimes doivent pouvoir bénéficier d'une écoute, d'une protection et d'un accompagnement effectifs.

Les violences conjugales ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise : menaces, appels incessants ou harcèlement peuvent fragiliser la santé, les conditions de travail et le maintien dans l'emploi. **Le travail doit pouvoir constituer un point d'appui pour retrouver son autonomie et préserver son avenir professionnel**.

Une future loi à suivre

Adoptée à l'unanimité en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2026, **la proposition de loi « une réponse intégrale aux violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants »** poursuit son parcours législatif.

Dans le monde du travail, les mesures envisagées portent notamment sur la prévention des risques, la formation, les enquêtes internes et la création d'un congé spécifique pour permettre aux victimes d'effectuer certaines démarches.

FO Énergie examinera les dispositions finalement retenues afin d'identifier les adaptations nécessaires dans les entreprises et la branche des IEG. Notre organisation restera mobilisée pour garantir que ces nouveaux droits renforcent efficacement la protection des victimes, dans la vie professionnelle comme personnelle.

Pour FO Énergie, il faut des actes, pas seulement des engagements !

La lutte contre les violences faites aux femmes doit s'inscrire dans la durée et mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

FO Énergie revendique :

- **Prévenir et sensibiliser :** former les managers, les équipes RH et les représentants du personnel pour mieux repérer les situations de violence, lutter contre les stéréotypes et libérer la parole.
- **Écouter et protéger :** garantir un accueil sans jugement, la confidentialité des échanges et une orientation vers les professionnels compétents, sans laisser les victimes seules face à leurs difficultés.
- **Accompagner les victimes :** faciliter l'accès aux dispositifs d'aide et étudier les aménagements du temps et du lieu de travail ainsi que les solutions de mobilité adaptées.
- **Préserver l'emploi et les droits :** éviter que les conséquences des violences subies ne deviennent une double peine en matière de carrière, de rémunération ou de maintien dans l'emploi.
- **Obtenir des moyens à la hauteur des besoins :** faire de la prévention, de la protection et de l'accompagnement des victimes des priorités concrètes et durables.

Pour FO Énergie, aucune victime ne doit rester seule !

La lutte contre les violences faites aux femmes est un combat pour les droits, la dignité, la santé et l'égalité. Elle exige des engagements concrets, des moyens et des résultats.

Briser le silence, protéger les victimes, faire reculer les violences : partout, toute l'année !





Agir, ne pas subir!